



Terrasse

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 19 août 2007

Je suis agacé par l'idée que fumer est autorisé en terrasse. J'étais sur la terrasse du Publicis (3 faces ouvertes) Beaucoup de fumeurs. Je peux vous assurer que c'était insupportable pour dîner. Avec les mouvements de vent, c'est encore pire, on se prend la fumée en pleine figure. Suivez un fumeur dans la rue, ce n'est pas supportable non plus. Le fait d'être en plein air ne change rien ! quoiqu'on en dise. Et si il n'y a pas des coins non fumeurs en terrasse, les terrasses vont devenir le coin des fumeurs et ce sera une ségrégation anormale contre les non fumeurs... Qu'est-il prévu ? Va-t-on ne plus avoir accès aux terrasses ?!! Doit-on écrire au ministère ? Merci d'avance.

Réponse :

- DNF a tenté de faire valoir auprès des pouvoirs publics les nombreuses plaintes de ce type qui lui parviennent quotidiennement, mais l'association s'est trouvée très isolée dans cette démarche. Si vous souhaitez que ce problème soit un jour pris en compte, vous devez manifester votre mécontentement en écrivant en nombre à vos élus.
- La volonté manifestée par la faculté de médecine de ne considérer le tabagisme que par son aspect sanitaire a permis de rendre indiscutable la réalité de sa nuisance. Cela a malheureusement, contre l'avis de DNF, limité la lutte contre le tabagisme passif aux seuls espaces clos et couverts. C'est regrettable
- Il y a cependant aujourd'hui un impératif absolu : mobiliser toutes les initiatives et les énergies pour veiller à l'application intégrale des mesures contenues dans le décret du 15 novembre 2006 et applicables au 1er janvier 2008